

**COLLÉGIEN·NES
BOURSIER·ÈRES ?**



Avec le

CHÈQUE PASSERELLE



JE FAIS

L'ACTIVITÉ

que je

VEUX !

**CHOISIS TON ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE
ET REÇOIS UN CHÈQUE DE 50€!**

INSCRIPTION SUR

aude.fr/je-demande-un-cheque-passerelle



✓ Tu es **boursier.ère** ?

✓ Tu veux faire du sport ou pratiquer une discipline artistique ?

Le Département te donne un coup de pouce avec le chèque Passerelle !

POUR qui ?



➤ Pour tous les **collégiens audois**, boursiers de l'Éducation Nationale, inscrits dans un établissement public ou privé du département.

➤ Pour tous les **apprentis boursiers**, jusqu'à l'âge de 16 ans.

POUR quoi faire ?



➤ N'importe quel sport, du moment que tu es **licencié.e** auprès d'une association sportive audoise affiliée à une fédération.

➤ La discipline **artistique** (musique, danse, arts plastiques, théâtre ou arts du cirque) de ton choix dispensée par des écoles d'art publiques, privées ou associatives situées sur le territoire départemental.

Combien ?



➤ Le chèque Passerelle est d'un montant de **50€**.



Comment ça marche ?

C'est simple ! À partir du 2 septembre, inscris-toi sur aude.fr/je-demande-un-cheque-passerelle et complète le formulaire en ligne.

Ensuite, le chèque sera adressé directement à ta famille.

Et maintenant, **à toi de jouer ;-)**

